

L'Union européenne et le Conseil de l'Europe

UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE



Quelles sont les priorités de l'UE au Conseil de l'Europe ?



Promouvoir et protéger les droits de l'homme



Défendre et consolider la démocratie



Protéger et renforcer l'État de droit

L'Union Européenne travaille étroitement avec le Conseil de l'Europe et le soutient dans ses efforts pour promouvoir un multilatéralisme efficace, ainsi que pour défendre un ordre international fondé sur des règles.

L'Union européenne est le principal partenaire institutionnel du Conseil de l'Europe et le plus important contributeur à son budget extraordinaire.

Nous travaillons tous deux à la réalisation de nos objectifs et priorités communes en nous appuyant sur nos forces et compétences respectives, tout en évitant les duplications et en assurant des synergies.

Le dialogue politique

Coordonner les directions générales et les objectifs de la coopération



Des contacts de haut niveau réguliers entre les dirigeants ainsi que les hauts fonctionnaires de l'UE et du Conseil de l'Europe



Un échange diplomatique permanent à travers la délégation de l'UE à Strasbourg et le bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles

Budget global des programmes conjoints en cours en 2024 :
240,3 millions d'euros

Les programmes

Mener des actions conjointes sur le terrain



La coopération juridique

Renforcer les synergies entre les systèmes juridiques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe

L'UE participe à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe et accords partiels élargis

Intelligence artificielle



Egalité entre les hommes et les femmes



Lutte contre la criminalité environnementale et le cybercrime



Protection des données



Tenir la Russie responsable de son agression contre l'Ukraine



Nos programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe soutiennent les pays de l'UE et d'autres régions d'importance stratégique par la fourniture d'expertise politique et législative, l'assistance en matière de réformes et le renforcement des capacités. L'objectif de notre coopération technique est de rapprocher les pays bénéficiaires des standards internationaux et européens en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie.

HORS DE L'UE

Il existe trois programmes régionaux phares :

- le Partenariat pour une bonne gouvernance avec les pays du Partenariat oriental
- la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye
- le Programme Sud dans la région du sud de la Méditerranée

Ces programmes ont pour but de :

- soutenir les réformes administratives et judiciaires
- renforcer la justice et l'état de droit
- lutter contre la corruption, la cybercriminalité, la criminalité économique, le blanchiment d'argent
- garantir l'accès aux preuves numériques et soutenir la cybersécurité
- promouvoir l'égalité et la non-discrimination
- favoriser l'égalité des genres et lutter contre la violence envers les femmes et les enfants
- promouvoir et protéger la liberté d'expression et les médias.

DANS L'UE

Instrument d'appui technique (TSI)

Réforme structurelle dans les États membres en matière de droits de l'homme, des questions judiciaires, institutionnelles et administratives, de la numérisation, de la santé publique ou du secteur financier:

- mise en oeuvre du modèle Barnahus/Maison des enfants
- amélioration du système de justice pour mineurs
- lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- renforcement de l'accès à la justice grâce à la médiation et à l'aide juridique
- mise en oeuvre des recommandations visant à renforcer les capacités des systèmes judiciaires.

Autres programmes conjoints thématiques

En cours dans les États membres de l'UE comprennent des actions sur l'anti-discrimination, l'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), la lutte contre la cybercriminalité, ainsi que la culture, le patrimoine, la jeunesse et le sport.

RESPONSABILITÉ POUR L'UKRAINE

Nous nous engageons à garantir :

- la pleine responsabilité pour les crimes internationaux commis en Ukraine et contre l'Ukraine, notamment le crime d'agression ;
- des réparations pour les dommages causés par la guerre d'agression de la Fédération de Russie.

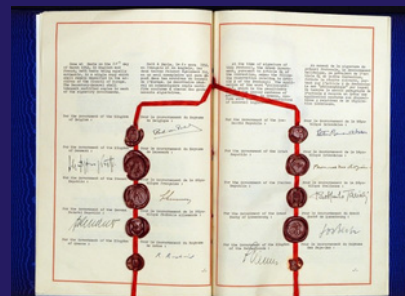
Ensemble, nous travaillons à la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine et d'un mécanisme international de compensation pour l'Ukraine.

ADHÉSION DE L'UE À LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme est un objectif de longue date de l'Union européenne, ainsi qu'une obligation légale en vertu du traité de Lisbonne.

Les négociations pour cette adhésion ont repris en septembre 2020. La Commission européenne négocie au nom de l'Union européenne avec les 46 États membres actuels du Conseil de l'Europe. En mars 2023, les négociateurs ont atteint un accord provisoire. L'achèvement du processus d'adhésion nécessite encore plusieurs étapes.

L'adhésion permettra à l'UE ou à ses États membres d'être tenue responsable des éventuelles violations des droits de l'homme lorsqu'un État membre de l'UE met en œuvre le droit de l'UE. Les individus pourront porter des affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme contre l'UE. Il s'agit d'une étape cruciale dans la création d'un espace juridique paneuropéen. L'adhésion marquera une étape importante dans la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des citoyens européens.



Convention européenne des droits de l'homme
© Conseil de l'Europe